

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUMEUX*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	25
Votants	28

DCM n°148/2024 - 3.2.1	Cession de la parcelle de terre communale cadastrée section AB numéro 91 (boulevard Alsace Lorraine)
-------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur COUTY

Par courrier en date du 25 mars 2024, Madame BELAY a sollicité l'acquisition de la parcelle de terre communale non bâtie cadastrée section AB numéro 91 située boulevard Alsace Lorraine, d'une contenance de 1 are 11 centiares. L'acquisition de ce foncier lui permettrait de construire sur ladite parcelle, contiguë à la parcelle de terre cadastrée section AB numéro 92 lui appartenant.

Les membres du bureau municipal, réunis le 30 avril 2024, ont émis un avis favorable à la cession de cette parcelle moyennant un montant forfaitaire de 2 500,00 euros, les frais d'acte en sus.

Un plan permettant de localiser ladite parcelle de terre a été transmis aux élus le 12 juin 2024.

Considérant l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 15 avril 2024 arbitrante la valeur vénale du bien à 2 400,00 euros hors taxe, avis ayant une durée de validité de dix-huit mois,

Considérant l'avis favorable des membres du bureau municipal réunis le 30 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la cession, moyennant un montant forfaitaire de 2 500,00 euros net vendeur, de la parcelle de terre communale non bâtie cadastrée section AB numéro 91 d'une contenance de 1 are 11 centiares, parcelle située boulevard Alsace Lorraine, à Madame BELAY ;
- **PREND ACTE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **CONFIE** à l'étude notariale de Maîtres MICHEL et MANCHEC, notaires à RIAILLÉ, la rédaction de l'acte notarié correspondant et de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_148_06_2024-DE

